

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [ttheberge-cssmm-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/4dad591b27ef28bb98773b67)

<https://www.cadre21.org/membres/4dad591b27ef28bb98773b67>

Date d'obtention : 2024-12-05 19:37:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est très important de se fier aux étapes décrites et apprises lors de cas de sexto dans notre école, afin de bien intervenir dans les différentes situations (actes impulsifs, actes malveillants, etc). Cela permet d'agir de façon bienveillante et empathique pour les victimes mais aussi de protéger leur intégrité. La méthode d'intervention Sexto s'applique seulement aux élèves fréquentant une école secondaire. La grille d'évaluation permet de voir l'amorce, la nature, les intentions ainsi que l'étendue de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Si une situation de sexto se produit je vais me sentir en confiance en tant qu'intervenante de bien intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- De bien respecter l'ensemble des démarches d'intervention inscrites dans la méthode d'intervention Sexto.
- Se fier seulement aux étapes de la grille d'évaluation, sans poser de questions supplémentaires et de ne pas regarder le contenu de l'appareil électronique de l'élève. Confisquer le cellulaire de l'élève ou des élèves en question en le mettant dans le sac scellé.
- Si c'est un acte malveillant, se référer au service de police immédiatement.